

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « développement économique et urbanisme »

Conseil municipal du 24 juin 2013
Séance du 4 juin 2013

37 PRU Rouher- échange de terrains avec Logement Francilien dans le cadre du remembrement foncier

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER MM. LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

M. MONTES

Mme BASMAISON

M. BOUADDI

M. GRIMBERT

Mme DINGIVAL

Mme BOUKHELIF

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

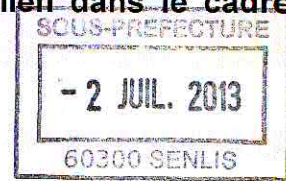
39
39
37

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Habib KCHOK, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre du PRU Rouher, un remembrement foncier du secteur des Hautes Haies est prévu au schéma directeur pour permettre les résidentialisations des bâtiments de Logement Francilien et les aménagements des espaces publics par la Ville. Logement Francilien et la Ville envisagent de procéder à un échange de parcelles sans soulte. Ces parcelles, situées aux plans ci-annexés, sont les suivantes :

- Propriété Logement Francilien à céder à la Ville : parcelles cadastrées section BI n°417, 439, 440, 441, 443, 454, 455, 399, 403, 407, 408, 410, 376, 377, 373, 374, 237p, 301p, 294, 304, 485, 510, 490, 496, 505, 501, 257, 282, 503, 507, 498, 492, 512 et 487 pour une contenance totale d'environ 8.868 m²,
- Propriété Ville à céder à Logement Francilien : parcelles cadastrées section BI n°349, 347, 350, 480 et 481 pour une contenance totale d'environ 4.184 m².



maintenant !

Au vu des courriers de France Domaine en dates des 25 avril 2013 et 29 mai 2013, cet échange de terrain peut intervenir sans soulte.

Aussi, Il vous est proposé d'accepter cette échange de parcelles dans ces conditions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'estimation de France Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 4 juin 2013,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'accepter l'échange de parcelles sans soulte entre la Ville et Logement Francilien portant sur les parcelles cadastrées section BI n°417, 439, 440, 441, 443, 454, 455, 399, 403, 407, 408, 410, 376, 377, 373, 374, 237p, 301p, 294, 304, 485, 510, 490, 496, 505, 501, 257, 282, 503, 507, 498, 492, 512 et 487 pour une contenance totale d'environ 8.868m² cédées par Logement Francilien et sur les parcelles cadastrées section BI n°349, 347, 350, 480 et 481 pour une contenance totale d'environ 4.184 m² cédées par la Ville.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense et la recette correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au Budget de la Ville, compte 2118/824/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.



Date d'affichage : 02 JUIL. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 2/07/13

et publication ou notification le... 2/07/13

CREIL, le... 2/07/13...

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise